

## Du Temple au marché

La *Parachat Kedochim* contient un labyrinthe de lois apparemment sans rapport, du respect des parents à l'interdiction de l'idolâtrie, des injonctions sur les sacrifices aux lois agricoles. Pris dans son ensemble, il s'agit d'un aperçu étonnant de la nature globale de la loi divine, atteignant presque tous les domaines de l'expérience humaine : le Temple, la famille, le marché, la salle d'audience et le terrain. Mais la question se pose : est-ce que quelque chose unit ces lois disparates ? Y a-t-il quelque chose qui explique la logique de leur ordre ? Ou celui-ci est-il aléatoire, comme cela semble l'être ?

Concentrons-nous sur un extrait du début de la paracha pour voir si nous pouvons déchiffrer sa logique sous-jacente - et sa pertinence pour nos vies.

En lisant l'extrait suivant, posez-vous les questions suivantes : (1) Comment pourriez-vous diviser cela en sections ? et (2) Quelle section n'est pas comme les autres ? Laquelle ne semble pas appartenir à l'ensemble ?

### Lévitique 19:5-3

וְכִי תִזְבְּחוּ זֶבַח שְׁלָמִים, לַיהוָה--לְרֹצְנֵיכֶם, תִּזְבְּחֶהוּ. בַּיּוֹם זִבְחֵיכֶם יֹאכַל, וּמִמַּחֲרַת; וְהַנּוֹתֵר עַד-יוֹם הַשְּׁלִישִׁי, בָּאֵשׁ יִשְׂרָף. וְאִם הָאֹכֵל יֹאכַל, בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי--פְּגוּל הוּא, לֹא יֵרָצֶה. וְאִכְלוּ עוֹנוֹ יִשָּׂא, כִּי-אֶת-קֹדֶשׁ יְקוּה חָלַל; וְנִכְרַתְהָ הַנֶּפֶשׁ הַהוּא, מֵעַמּוּיָהּ. וּבִקְצָרְכֶם אֶת-קִצִּיר אֲרֻצְכֶם, לֹא תִכְלֶה פֶּאֶת שְׂדֶךְ לַקָּצֵר; וְלִקְט קִצִּירְךָ, לֹא תִלְקֹט. וְכִרְמֶךָ לֹא תֵעוּלֵל, וּפְרֹט כְרֻמְךָ לֹא תִלְקֹט: לְעֵנִי וְלִגֵּר תַּעֲזֹב אֹתָם, אֲנִי יְקוּה אֱלֹקֵיכֶם. לֹא, תִגְנוּבוּ; וְלֹא-תִכְחָשׁוּ וְלֹא-תִשְׁקְרוּ, אִישׁ בְּעַמִּיתוֹ. וְלֹא-תִשְׁבְּעוּ בַשָּׁמַי, לְשִׁקֵּר: וְחָלַלְתָּ אֶת-שֵׁם אֱלֹקֵיךָ, אֲנִי יְקוּה. לֹא-תַעֲשֶׂק אֶת-רֵעֶךָ, וְלֹא תִגְזֹל; לֹא-תִלֵּין פְּעֻלַּת שְׂכִיר, אֶתְךָ--עַד-בִּקּוֹר.

Et lorsque vous abattrez une offrande de festin de paix pour Hachem, vous l'abattrez pour susciter votre agrément. Elle sera mangée le jour de votre abattage ainsi que le lendemain et ce qui restera jusqu'au troisième jour sera brûlé par le feu. Et si elle est mangée le troisième jour, c'est repoussant, - elle ne sera pas agréée. Et quiconque la mange portera sa faute, car il a profané ce qui est consacré pour Hachem et cette âme sera retranchée de son peuple. Et lorsque vous moissonnez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas le coin de ton champ pour [le] moissonner, et la glanure de ta moisson tu ne glaneras pas. Et tu ne cueilleras pas les grappes non développées de ta vigne ; et les grains tombés de ta vigne tu ne glaneras pas ; au pauvre et au converti tu les abandonneras – Je suis Hachem, votre Dieu. Vous ne volerez pas, et vous ne nierez pas la vérité et vous ne mentirez pas l'un envers son prochain. Et vous ne commettrez pas de parjure en Mon Nom car ce serait profaner le Nom de ton Dieu – Je suis Hachem. Tu n'escroqueras pas ton prochain et tu ne voleras point ; le salaire de ton salarié ne passera pas la nuit avec toi jusqu'au matin.

## Lequel n'est pas comme l'autre ?

Commençons par diviser les versets en sections. Les versets décrivant les lois des *shelamim* (offrandes de paix) semblent être une seule unité :

## SECTION A

### Lévitique 19: 5-8

וכי תזבחו זבח שלמים, ליקוה--לרצונכם, תזבחהו. ביום זבחכם יאכל, וממחרת; והנותר עד-יום השלישי, באש ישרף. ואם האכל יאכל, ביום השלישי--פגול הוא, לא ירצה. ואכליו עונו ישא, כי-את-קדש יקוה חלל; ונכרתה הנפש ההוא, מעמיה.

Et lorsque vous abattrez une offrande de festin de paix pour Hachem, vous l'abattrez pour susciter votre agrément. Elle sera mangée le jour de votre abattage ainsi que le lendemain et ce qui restera jusqu'au troisième jour sera brûlé par le feu. Et si elle est mangée le troisième jour, c'est repoussant (lit: *pigoul*), - elle ne sera pas agréée. Et quiconque la mange portera sa faute, car il a profané ce qui est consacré pour Hachem et cette âme sera retranchée de son peuple.

Dans les moindres détails, la Torah explique que les *shelamim* doivent être mangés dans les deux jours suivant leur abattage. Non seulement ils ne peuvent pas être mangés le troisième jour, mais les Sages du Talmud interprètent ces versets pour enseigner une restriction supplémentaire : lorsque vous apportez l'offrande, vous ne pouvez même pas penser à manger la viande le troisième jour. Si vous aviez une telle pensée, alors c'est votre offre tout entière qui devient immédiatement disqualifiée. La Torah décrit cela comme le péché de *pigoul*.

Quelle est la prochaine section de cet ensemble de lois ? Voici où nous le voyons :

## SECTION B

### Lévitique 19: 9-10

ובקצרכם את-קציר ארצכם, לא תכלה פאת שדך לקצר; ולקט קצירך, לא תלקט. וכרמך לא תעולל, ופרט כרמך לא תלקט: לעני ולגר תעזב אתם, אני יקוה אלקיכם.

Et lorsque vous moissonnerez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas le coin de ton champ pour [le] moissonner, et la glanure de ta moisson tu ne glaneras pas. Et tu ne cueilleras pas les grappes non développées de ta vigne ; et les grains tombés de ta vigne tu ne glaneras pas ; au pauvre et au converti tu les abandonneras – Je suis Hachem votre Dieu.

Ces versets tournent autour d'un thème commun : comment s'engager dans l'agriculture d'une manière « sociale » qui puisse pourvoir aux pauvres et aux étrangers qui vivent parmi nous. Cela ne laisse qu'une section de plus :

## SECTION C

### Lévitique 19: 11-13

לא, תגנבו; ולא-תחשבו ולא-תשקרו, איש בעמיתו. ולא-תשבועו בשמי, לשקר: וחללת את-שם אלקיך, אני יקוה. לא-תעשק את-רעהך, ולא תגזל; לא-תלין פעלת שכיר, אתך--עד-בקר.

Vous ne volerez pas, et vous ne nierez pas la vérité et vous ne mentirez pas l'un envers son prochain. Et vous ne commettrez pas de parjure en Mon Nom car ce serait profaner le Nom de ton Dieu – Je suis Hachem. Tu n'escroqueras pas ton prochain et tu ne voleras point ; le salaire de ton salarié ne passera pas la nuit avec toi jusqu'au matin.

De quoi parlent ces lois ? Qu'elles régissent nos interactions économiques ou nos discours, elles semblent toutes viser à faire en sorte que chacun puisse recevoir ce qui lui est dû<sup>1</sup>.

Alors maintenant que nous voyons les trois sections, revenons à notre question initiale - quelle section est à part ? Il semble que les sections B et C ont un rapport, n'est-ce pas ? Les deux se rapportent aux lois de justice sociale. Mais que fait-on de la section A ? Pourquoi la loi sacrificielle - dans tous ses détails - devrait-elle servir d'introduction à ces grandes déclarations sur la prise en charge des personnes vulnérables et la construction d'une société honnête et droite ?



Le plus souvent, lorsque nous tombons sur un passage dans lequel un élément se démarque, qu'il semble ne pas être à sa place – c'est parce que nous ne comprenons pas quelque chose dans le texte. Si nous pouvons débloquent le dénominateur commun qui les unit tous, nous pourrions peut-être voir chaque élément sous un nouveau jour.

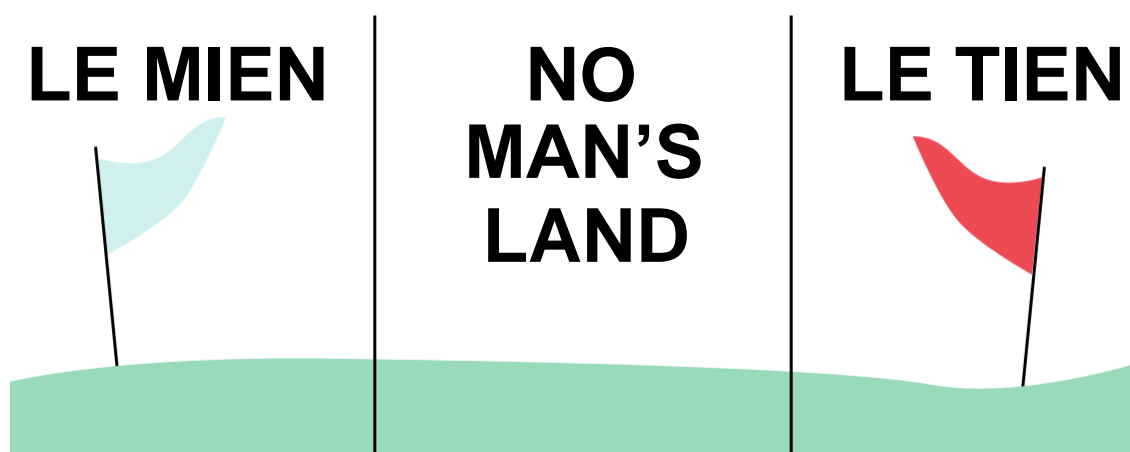
Alors : quel est le point commun sous-jacent entre les *shelamim* (offrandes de paix) et la justice sociale ?

## Une histoire liée à trois sacrifices

Heureusement, nous n'avons pas à repartir de zéro, car nous avons déjà commencé à découvrir la signification des *shelamim* dans le guide de *Parachat Vayikra*. Dans ce guide, nous avons discuté des trois types de sacrifices de base - *shelamim* (offrandes de paix), *olah* (offrande entièrement brûlée) et *'hatat* (offrande liée à un péché) - et nous avons suggéré que ces trois sacrifices représentent *trois façons différentes dont nous pouvons - mais aussi devrions - nous connecter à Dieu*.

Revenons brièvement sur l'argument de *Parachat Vayikra* sur la signification intérieure des *shelamim*, du *olah* et du *'hatat* - et ensuite nous verrons comment cela pourrait éclairer *Parachat Kedochim*.

Pour commencer, imaginez une partie de « Attrape le drapeau ». La division du territoire fournit une carte utile pour réfléchir à ce qui se passe avec chacun des *korbanot* :



<sup>1</sup> Bien que vous soyez enclin à séparer le verset qui parle de jurer faussement au nom de Dieu dans sa propre section, de nombreux commentateurs suggèrent que cette injonction se réfère à une situation dans laquelle une personne essaie de se soustraire à une obligation financière. En d'autres termes : ne volez pas et n'utilisez pas le nom de Dieu en vue de le faire. La lettre «vav» au début du verset - qui signifie «Et...» - soutient cette explication. Voir Torat Kohanim ainsi qu'Ibn Ezra, Sforno et Hizkouni sur Lévitique 19:12.

Un *'hataf* est nécessaire lorsque nous avons transgressé quelque chose qui nous est interdit, quelque chose qui appartient à Dieu. Tout cela remonte à la toute première faute : manger de l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal. C'était un arbre spécial pour Dieu, et quand Adam et Eve en ont consommé, ils ont pris du domaine de Dieu. En effet, chaque fois que nous violons l'une des interdictions de la Torah, nous ne montrons pas du respect pour Son domaine, tout comme cela s'est produit autrefois dans le jardin. Vous pouvez voir un reflet de cela dans le *'hataf* lui-même. Lorsqu'il est offert, une partie est brûlée sur l'autel, tandis que le reste est réservé aux *kohanim* pour qu'ils le mangent. Nous avons autrefois pris quelque chose du domaine de Dieu et l'avons consommé. Désormais, nous rectifions cela en prenant quelque chose de *notre* domaine et en le Lui offrant - ou dans ce cas, à Ses représentants - pour qu'ils le consomment. Le fait d'apporter le *'hataf* montre que nous regrettons notre transgression et que nous nous efforçons de respecter Son domaine. C'est notre façon de dire : « Dieu, nous respectons ta partie du terrain ».

Le *'hataf* est l'un des principaux moyens par lesquels nous nous connectons à Dieu. Mais ce n'est pas le seul moyen ; nous nous connectons aussi à Dieu de *l'autre* côté du terrain : de *mon* côté du terrain. C'est là que la *olah* entre en jeu. Le paradigme du *Korban Olah* demeure la *Akeidat Yitzhak*, la ligature de Yitzhak<sup>2</sup>. Par essence, Abraham offre de s'annuler devant Dieu : de renoncer à son fils bien-aimé, à son héritage. Il était tellement impressionné par Dieu qu'il est prêt à s'abandonner complètement à son Créateur. Dans la terminologie de « Attrape le drapeau », Abraham a essentiellement dit : « *Mon* côté du champ est tout à *toi*, Dieu. Je ne suis rien. Il n'y a que *toi* ». C'est ce que nous exprimons lorsque nous apportons une *olah*: une offrande qui est entièrement brûlée sur l'autel devant Dieu, ne laissant rien derrière nous à consommer.

Il y a une troisième façon de se connecter à Dieu, et cela est représenté par les *shelamim*. Le *Korban Shelamim* est lié à l'idée d'alliance. C'est quand nous donnons quelque chose à Dieu, et que nous espérons que Dieu nous rendra quelque chose en retour. Cela évoque un mariage, dans lequel deux personnes s'unissent dans l'amour, s'accordant à se donner de manière mutuelle. Nous pouvons voir ce symbolisme dans le rituel-même des *shelamim* puisqu'il est partiellement brûlé sur l'autel et ensuite partagé entre le propriétaire et les *kohanim*. Tout dépend du sentiment d'intégrité qui est créé en se donnant les uns aux autres. C'est l'offre du «no man's land» et donc *notre* propre célébration sacrificielle.

Prises ensemble, ces trois sacrifices expriment trois différentes dimensions. Pour avoir une connexion avec Dieu, nous devons jouer sur toutes les parties du terrain. Parfois, nous commettons une transgression, nous transgressons en s'octroyant ce qui n'est pas à nous, et nous devons le reconnaître devant Dieu. À d'autres moments, nous faisons des alliances avec Dieu : nous nous connectons à Lui avec amour et nous espérons qu'Il partagera son amour avec nous. Et parfois, nous nous annulons nous-mêmes et nous disons : *Dieu, ce qui est à moi est à toi*. C'est le *'hataf*, la *olah* et les *shelamim* : trois paradigmes sur la façon de se connecter à Dieu.

## A l'écoute des échos

Nous sommes maintenant prêts à retourner à l'intérieur de *Parachat Kedochim*. Rappelons que là aussi nous avons rencontré un modèle lié à **trois** :

- Section A. Lois des *shelamim*
- Section B. Lois de justice sociale - agriculture
- Section C. Lois de justice sociale - autres

Cela soulève une possibilité attrayante : ces paradigmes pourraient-ils être les mêmes ? Se pourrait-il que la section B - les lois relatives à l'abandon des coins de votre champ, vos glanages, vos raisins, et la section C - les injonctions contre le vol, le mensonge, l'oppression - soient aussi liées à la *olah* et au *'hatat* ? Voyons si cela fonctionne. Vous souvenez-vous des lois de la section B ? Jetez un œil à la façon dont le texte le formule et écoutez les indices qui font allusion au cadre des *korbanot*.

## SECTION B

### Lévitique 19: 9-10

וּבְקִצְרְכֶם אֶת-קִצִיר אֲרָצְכֶם, לֹא תִכְלֶה פֶּאת שְׂדֵךְ לְקַצֹּר; וְלִקֵּט קִצִירָהּ, לֹא תִלְקֹט. וְכִרְמֶךָ לֹא תְעוּלָל, וּפְרִט כִּרְמֶךָ לֹא תִלְקֹט: לְעֵנִי וְלְגֵר תַּעֲזֹב אֹתָם, אֲנִי יְקוּה אֱלֹהֵיכֶם.

Et lorsque vous moissonnerez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas le coin de ton champ pour [le] moissonner, et la glanure de ta moisson tu ne glaneras pas. Et tu ne cueilleras pas les grappes non développées de ta vigne ; et les grains tombés de ta vigne tu ne glaneras pas ; au pauvre et au converti tu les abandonneras – Je suis Hachem votre Dieu.

Qu'entendez-vous ? La Torah vous parle de *votre* terre, de *votre* champ, de *votre* récolte, de *votre* vigne. Elle est censée vous apprendre à jouer de votre côté du terrain, à gérer correctement la partie de la vie qui vous appartient. Ces tiges de blé dans le coin de votre champ, ces raisins individuels qui sont tombés de la vigne par eux-mêmes - oui, vous avez techniquement droit à tout, mais savez-vous quelle est la chose *juste* qu'il faut faire ? En garder *la plupart*. Et laisser le reste aux pauvres, à l'étranger. Tout comme une *olah*, nous abandonnons ce qui nous appartient « de droit ».



Qu'en est-il de l'autre côté du terrain ? Comment devriez-vous vous rapporter à ces choses du monde qui appartiennent aux autres, pas à nous ? C'est un ensemble de lois qui vient après :

## SECTION C

### Lévitique 19: 11-13

לֹא, תִגְנֹבוּ; וְלֹא-תִכְחֲשׂוּ וְלֹא-תִשְׁקְרוּ, אִישׁ בְּעַמִּיתוֹ. וְלֹא-תִשְׁבְּעוּ בִשְׁמִי, לְשֹׁקֵר: וְחִלַּלְתָּ אֶת-שֵׁם אֱלֹהֵי, אֲנִי יְקוּה. לֹא-תַעֲשֶׂק אֶת-רֵעֶךָ, וְלֹא תִגְזֹל; לֹא-תִלְוֶן פְּעֻלַּת שְׂכִיר, אֶתְךָ--עַד-בֹּקֶר.

Vous ne volerez pas, et vous ne nierez pas la vérité et vous ne mentirez pas l'un envers son prochain. Et vous ne commettrez pas de parjure en Mon Nom car ce serait profaner le Nom de ton Dieu – Je suis Hachem. Tu n'escroqueras pas ton prochain et tu ne voleras point ; le salaire de ton salarié ne passera pas la nuit avec toi jusqu'au matin.

Que nous dit la Torah ici ? Ne prenez pas ce qui n'est pas à vous, même si vous le voulez vraiment. Si une autre personne a le droit à l'information, le droit à la vérité, ne lui enlevez pas cela. Ne violez pas Son domaine en prenant la seule chose spéciale que Dieu possède - Son nom - pour commettre ces crimes.

Vous devez respecter le domaine de votre camarade. Et cela ne ressemble-t-il pas à un *'hatat* – dans la mesure où l'on a pris le domaine de Dieu ?

Enfin, nous voyons dans la section A, les *shelamim* et l'étrange loi de *pigoul* : que votre offrande soit disqualifiée si vous *pensiez* simplement à la manger au mauvais moment. Au début de cet essai, nous avons observé qu'à côté des lois de la justice sociale, l'emplacement de ces versets sur les *shelamim* semblait aléatoire et arbitraire. Regardons encore et demandons-nous : que disent vraiment les lois des *shelamim* ?

## SECTION A

### Lévitique 19: 5-8

וְכִי תִזְבְּחוּ זֶבַח שְׁלָמִים, לִיקוּהָ--לְרִצְוֹנְכֶם, תִּזְבְּחֶהּ. בְּיוֹם זִבְחֶכֶם יֹאכַל, וּמִמָּחָרְתָּ; וְהַנּוֹתָר עַד-יוֹם הַשְּׁלִישִׁי, בְּאֵשׁ יִשְׂרָף. וְאִם הָאֵלֶל יֹאכַל, בְּיוֹם הַשְּׁלִישִׁי--פְּגוּל הוּא, לֹא יִרְצָה. וְאִכְלֵי עוֹנוֹ יִשָּׂא, כִּי-אֶת-קֹדֶשׁ יְקוּהָ חָלַל; וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא, מֵעַמִּיהָ.

Et lorsque vous abattrez une offrande de festin de paix pour Hachem, vous l'abattrez pour susciter votre agrément. Elle sera mangée le jour de votre abattage ainsi que le lendemain et ce qui restera jusqu'au troisième jour sera brûlé par le feu. Et si elle est mangée le troisième jour, c'est repoussant (lit: *pigoul*), - elle ne sera pas agréée. Et quiconque la mange portera sa faute, car il a profané ce qui est consacré pour Hachem et cette âme sera retranchée de son peuple.

Rappelez-vous que l'offrande de *shelamim* est suivie d'une fête, une fête au cours de laquelle vous partagez la viande avec les *kohanim* et avec Dieu. En d'autres termes, c'est lorsque vous donnez quelque chose à Dieu et que vous vous attendez à ce qu'Il vous rende quelque chose. C'est une alliance avec Dieu.

Quel est le plus grand crime que vous ayez jamais pu commettre en scellant une alliance? C'est une chose de faire une alliance et ensuite, des années plus tard, de vous retrouver incapable d'en respecter les termes. Mais ce qui est bien pire, c'est de sceller l'alliance et, *d'avoir à l'esprit d'en violer les termes*. C'est le péché qui s'appelle *pigoul*. Vous venez à Dieu en faisant un geste d'alliance - mais pendant tout ce temps, vous pensez à manger la viande au mauvais moment, au moment même que Dieu a interdit. Vous invoquez l'énergie du partage, de l'intégrité, mais vous pensez trahir l'alliance alors même que vous la scellez. Vous n'êtes donc pas entier avec Dieu - loin de là. La Torah nous apprend à honorer nos alliances.



## Jouer sur toutes les parties du terrain

Voyez-vous ce qui se passe dans *Parachat Kedochim*? La Torah reprend ces principes qu'elle avait auparavant exprimé uniquement en termes de loi sacrificielle - le *'hatat*, la *olah* et les *shelamim* - et mélange maintenant la loi sacrificielle avec la justice sociale. Comment vous vous connectez à Dieu, comment vous vous intéressez aux autres: il s'agit de savoir comment faire ce qui est juste avec ce qui est à *moi*, à *vous* et à *nous*.

En effet, Dieu exige que nous agissions avec justice et noblesse dans notre relation avec lui - mais ce n'est que le début.

Dieu exige également que nous exprimions les mêmes valeurs dans nos relations avec nos semblables. Alors et seulement à ce moment-là pourrons-nous vraiment vivre à la hauteur de l'appel si fort lancé dans Parachat Kedochim :

Lévitique 19:2

---

...קדושים תהיו: כי קדוש, אני יְקוֹק אֱלֹהֵיכֶם..

Vous serez saints, car je suis saint, Moi, Hachem votre Dieu.

---

**Lévitique 19:5–13**

**5** Et lorsque vous abattrez une offrande de festin de paix pour Hachem, vous l'abattrez pour susciter votre agrément. **6** Elle sera mangée le jour de votre abattage ainsi que le lendemain et ce qui restera jusqu'au troisième jour sera brûlé par le feu. **7** Et si elle est mangée le troisième jour, c'est repoussant (lit: *pigoul*), - elle ne sera pas agréée. **8** Et quiconque la mange portera sa faute, car il a profané ce qui est consacré pour Hachem et cette âme sera retranchée de son peuple. **9** Et lorsque vous moissonnerez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas le coin de ton champ pour [le] moissonner, et la glanure de ta moisson tu ne glaneras pas. **10** Et tu ne cueilleras pas les grappes non développées de ta vigne ; et les grains tombés de ta vigne tu ne glaneras pas ; au pauvre et au converti tu les abandonneras – Je suis Hachem votre Dieu. **11** Vous ne volerez pas, et vous ne nierez pas la vérité et vous ne mentirez pas l'un envers son prochain. **12** Et vous ne commettrez pas de parjure en Mon Nom car ce serait profaner le Nom de ton Dieu – Je suis Hachem. **13** Tu n'escroqueras pas ton prochain et tu ne voleras point ; le salaire de ton salarié ne passera pas la nuit avec toi jusqu'au matin.

**Genèse 22:2**

**2** Il dit : « Prends s'il te plaît ton fils, ton unique, que tu aimes, Yits'hak, et va vers la terre de Moriah ; fais-le monter là-bas en holocauste (lit : *olah*), sur une des montagnes que Je t'indiquerai. »

**Lévitique 19:1–2**

**1** Hachem parla à Moché, en disant : **2** « Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dis-leur : Vous serez saints, car je suis saint, Moi, Hachem votre Dieu. »

**ויקרא יט:ה-יג**

ה וְכִי תִזְבְּחוּ זֶבַח שְׁלָמִים, לַיהוָה--לְרִצְוֹנְכֶם, תִּזְבְּחֶהוּ. וּבְיֹמֵי זִבְחֵכֶם יֹאכַל, וּמִמְחֶרֶת; וְהַנּוֹתֵר עַד-יּוֹם הַשְּׁלִישִׁי, בְּאֵשׁ יִשְׂרָף. ז וְאִם הָאֹכֵל יֹאכַל, בְּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי--פְּגוּל הוּא, לֹא יִרְצָה. וְאֹכְלֹו עֲוֹנוֹ יִשָּׂא, כִּי-אֶת-קֹדֶשׁ יְהוָה חָלַל; וְנִכְרְתָהּ הַנֶּפֶשׁ הַהוּא, מֵעַמִּיהָ. ח וּבְקַצְרְכֶם אֶת-קִצִּיר אֲרָצְכֶם, לֹא תִכְלֶה פֶּאת שְׂדֵךְ לַקְצֹר; וְלִקְט פְּרִיָהּ, לֹא תִלְקֹט. י וְכַרְמֶךָ לֹא תַעֲוִל, וּפְרִי כַרְמֶךָ לֹא תִלְקֹט: לְעֹנֵי וְלִגֵּר תַּעֲזֹב אֹתָם, אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם. יא לֹא, תִגְנֹבוּ; וְלֹא-תִכְחָשׁוּ וְלֹא-תִשְׁקֹרוּ, אִישׁ בְּעַמִּיתוֹ. יב וְלֹא-תִשָּׁבְעוּ בִשְׁמִי, לְשָׁקֵר: וְחָלַלְתָּ אֶת-שֵׁם אֱלֹהֵי, אֲנִי יְהוָה. יג לֹא-תַעֲשֶׂה שֶׁק אֶת-רֵעֶךָ, וְלֹא תִגְזֹל; לֹא-תִלְוִן פְּעֻלַּת שְׂכִיר, אִתָּךְ--עַד-בֶּקֶר.

**בראשית כב:ב**

ב וַיֹּאמֶר קַח-נָא אֶת-בְּנֶךָ אֶת-יִחִידְךָ אֲשֶׁר-אָהַבְתָּ, אֶת-יִצְחָק, וְלֶךְ-לְךָ, אֶל-אֶרֶץ הַמֹּרְיָה; וְהַעֲלֵהוּ שָׁם, לְעֹלָה, עַל אֶחָד הַהָרִים, אֲשֶׁר אֹמַר אֵלֶיךָ.

**ויקרא יט:א-ב**

א וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר. ב דַּבֵּר אֶל-כָּל-עֵדֹת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם--קְדוֹשִׁים תִּהְיוּ: כִּי קְדוֹשׁ, אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם.